**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**Agriculture et Forêt**

* Contexte et enjeux pour le Grand Est

L’objectif 8 du SRADDET, « *Développer une agriculture durable de qualité à l’export comme en proximité* », rappelle l’importance du secteur agricole et viticole pour la Région Grand Est, les terres agricoles représentant 54% de sa surface et générant 3,5% de la valeur ajoutée produite sur le territoire.

L’objectif 9, « *Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts* », quant à lui rappelle que le Grand Est est la région la plus productive de France dans le secteur du bois. Nous avons analysé les principaux enjeux de transition écologique et énergétique de ces deux secteurs clefs pour l’économie du Grand Est.

Dans ce contexte, les acteurs du secteur ont identifié plusieurs besoins et thématiques prioritaires pour pouvoir atteindre ces objectifs :

* **L’adaptation au changement climatique**, et en particulier :
  + La formation aux nouvelles techniques et méthodes nécessaires à la transition écologique et à l’adaptation au changement climatique, et l’acquisition du matériel adapté,
  + Le besoin de mener des expérimentations en conditions réelles pour s’adapter, notamment pour : la gestion de l’eau, l’adaptation des essences, tester de nouvelles techniques de plantations, des techniques de lutte contre les nuisibles, etc.
* **La recherche de modèles économiques nouveaux**, et notamment :
  + Le besoin de trouver de nouvelles sources de revenu, qui pourraient être issues de la production énergétique, de la montée en gamme des produits ou encore de mécanismes de paiements pour services environnementaux (PSE),
  + Le besoin de structuration de certaines filières et de recherche de débouchés. Ce dernier enjeu a notamment été mis en avant pour la filière bois, qui fait le constat que certaines essences ne sont pas valorisées de façon optimale, alors que dans le même temps, la demande pour les produits bois pour la construction est en augmentation, et le bois-énergie est une des composantes de la transition énergétique dans le Grand Est.
* **L’acquisition de connaissances sur les impacts du changement climatique sur les cycles agricoles**, sur la forêt, sur la vie du sol ou encore sur le stockage de carbone. La nécessité d’établir des ponts entre la recherche et les agriculteurs et les gestionnaires forestiers a à plusieurs reprises été mise en avant, et s’incarne déjà dans les Assises de la recherche et du développement (Assises IRD) dont les travaux rejoignent en partie ceux de la présente étude.
* **La place du citoyen et du consommateur** a également été identifiée comme un enjeu majeur, pouvant être à la fois un frein ou un levier pour la transition. Les acteurs de l’agriculture, la viticulture ou la sylviculture ont tous signalé les enjeux forts d’attente sociétale concernant les pratiques de gestion agricole et forestière et des questions de conflits d’usage. Dans le même temps, le comportement et les choix du consommateur ont été identifiés comme un levier déterminant pour l’évolution des pratiques agricoles et sylvicoles.

**Le sujet de la qualité de l’air et de l’agriculture est traité dans la fiche dédiée au sujet de la Qualité de l’air.**

* Dispositifs de financement pertinents

***Mode d’emploi****- Cette fiche n’a pas vocation à fournir toutes les informations sur les différents programmes de financement existants mais vise uniquement à servir d’aiguillage, de point d’entrée, pour les personnes souhaitant se renseigner sur les possibilités de financement de leur projet.*

*Si l’un des programmes présentés ici vous semble intéressant, il est donc nécessaire de consulter la fiche dédiée, qui détaillera la durée de projet, le montant des budgets attendus et le taux de cofinancement, le type de partenariat attendu, etc.*

*N.B : ces fiches visant à identifier les possibilités de financement autres que celles offertes par les fonds structurels (FEDER, FEADER, FSE, etc.) ces fonds ne sont donc pas mentionnés ici.*

*N.B 2 : les programmes de financement apparaitront plusieurs fois dans chaque fiche, car chaque programme permet de financer plusieurs thématiques identifiées comme prioritaires pour la Région Grand Est. Il est donc recommandé de ne lire que les sous-domaines intéressants pour vous.*

*N.B 3 : Les informations données dans ces fiches pour les programmes LIFE et UIA portent sur le programme 2014-2020, les informations pour le programme 2021-2027 n’étant pas encore connues. Les informations données pour le programme Horizon Europe ne portent que sur le programme de travail actuel, à savoir le programme de travail 2021-2022 (les priorités et sujets de projets présentés ici pourraient donc être amenés à évoluer). Concernant les informations sur les programmes INTERREG et MIE celles-ci proviennent de premiers documents provisoires, il conviendra donc de vérifier ces informations une fois les Programmes opérationnels et règlements définitifs adoptés.*

Table des matières

[Information, sensibilisation et formation aux nouvelles techniques nécessaires à la transition et à l’adaptation au changement climatique 2](#_Toc75351529)

[Adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles au changement climatique et pour la transition écologique 4](#_Toc75351530)

[Nouveaux modèles économiques et structuration de filières (notamment la filière matériaux biosourcés) 6](#_Toc75351531)

[Acquisition de connaissances sur les impacts du changement climatique sur l’agriculture, la forêt, les sols 9](#_Toc75351532)

[Implication des citoyens et des consommateurs dans la transition 10](#_Toc75351533)

[A savoir 12](#_Toc75351534)

# Information, sensibilisation et formation aux nouvelles techniques nécessaires à la transition et à l’adaptation au changement climatique

Certains programmes européens visent à favoriser la dissémination d’information, la mise en réseaux ou encore l’élaboration et la mise en œuvre d’outils de formation :

**LIFE –** le programme LIFE octroie des subventions aux projets environnementaux, qu’ils soient internationaux ou non, et porté par un seul acteur ou un partenariat. LIFE finance typiquement des actions de tests et d’expérimentations afin de valider l’efficacité de nouvelles méthodes, techniques ou outils.

* **volet Gouvernance et information en matière de climat (GIC):** Son volet « Gouvernance et information » finance des actions de de sensibilisation sur les enjeux environnementaux et climatique et de dissémination d’informations et bonnes pratiques. Ce volet comprenait plusieurs priorités visant la dissémination de la connaissance et des bonnes pratiques en matière d’adaptation, une meilleure connaissance des effets de modifications d’usage des sols, le développement du suivi des stocks de GES dans les terres agricoles, etc. Plusieurs priorités visent les modifications de comportements grâce à une meilleure compréhension des bénéfices/risques liés à l’adaptation, notamment en termes de d’impacts économiques. Il conviendra de vérifier si ces dispositions sont toujours prévues dans les projets de type «*Other Action Grants (OAG)* » prévus dans la programmation 2021-2027.
* Les autres volets du programme LIFE (Atténuation et adaptation au changement climatique, Nature & Biodiversité, Ressources) financent des projets qui doivent obligatoirement porter sur des actions et des résultats concrets en matière d’adaptation, de restauration etc. mais qui peuvent comporter des actions de communication, de dissémination, de formation, etc. Toutefois elles ne suffisent pas à elles seules à constituer un projet.

**Erasmus+**: à travers son **action-clef n°1**, le programme Erasmus+ permet de financer des projets de mobilité pour les apprenants et personnels de l’enseignement scolaire, supérieur, de la formation professionnelle. L’une des priorités transversales du programme est l’environnement et la lutte contre le changement climatique, il pourrait donc permettre aux acteurs de l’enseignement, de la formation et de la jeunesse de financer des projets de mobilité en lien avec le développement de compétences sur les nouvelles techniques agricoles liées au changement climatique.

**Erasmus+** : à travers son **action-clef n°2**, le programme Erasmus+ permet de financer des projets visant à élaborer et/ou partager des méthodes et des outils de travail innovants dans les domaines de l’éducation, de la formation, la jeunesse et du sport. Ils peuvent être portés par tous les acteurs des domaines cités ci-dessus et doivent avoir une dimension internationale. L’environnement et la lutte contre le changement climatique étant une priorité transversale du programme, il pourrait permettre de financer des projets de coopération visant à former de la main d’œuvre et à faire monter en compétences des professionnels du secteur agricole sur les nouvelles techniques nécessaires pour la transition et l’adaptation au changement climatique, grâce au développement de nouveaux programmes d’études sur ce sujet par exemple.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées, et notamment des projets liés à la formation et la montée en compétences de la main d’œuvre de part et d’autre des frontières. Ces projets peuvent également comporter un important volet information et sensibilisation. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec la formation et la montée en compétence de la main d’œuvre sur le thème de l’adaptation au changement climatique :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif axé sur la formation « Améliorer l’égalité d’accès à des services inclusifs et de qualité dans l’éducation, la formation et l’apprentissage tout au long de la vie en développant des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience de l’éducation et de la formation à distance et en ligne » et des actions de sensibilisation pourraient également être financées sous l’objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif axé sur la formation « Améliorer l'égalité de l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne » et des actions de sensibilisation pourraient également être financées sous l’objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Ce programme couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse. Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
* Il est pour l’instant prévu que le programme INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen, qui couvre le territoire de l’ancienne région Champagne-Ardenne, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes » qui pourrait permettre de financer des actions de sensibilisation/montée en compétences des acteurs. Ce programme couvre également le territoire des Hauts-de-France ainsi que la Wallonie et la Flandres.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la résilience en matière de prévention des risques de catastrophes ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier par l’échanges de bonnes pratiques entre responsables de politiques, agricoles notamment. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

# Adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles au changement climatique et pour la transition écologique

Plusieurs programmes européens financent des projets innovants consistant dans la mise en œuvre de tests et d’expérimentations de nouvelles méthodes, pratiques, ou encore équipements et outils pour la transition écologique de l’agriculture et de la sylviculture et leur adaptation au changement climatique :

**LIFE :** le programme LIFE octroie des subventions aux projets environnementaux, qu’ils soient internationaux ou non, et porté par un seul acteur ou un partenariat. LIFE finance typiquement des actions de tests et d’expérimentations afin de valider l’efficacité de nouvelles méthodes, techniques ou outils.

* **LIFE – volet Adaptation au changement climatique :** ce volet finance des actions d’adaptation au changement climatique et compte parmi ses domaines prioritaires la résilience des secteurs agricoles et forestiers : adaptation des forêts aux risques et impacts du changement climatique (sécheresses, feux de forêts, maladies, espèces exotiques envahissantes, etc.) et adaptation de l’agriculture (par exemple sur la gestion des sols, de l’eau, l’adéquation des variétés de cultures, etc.). Les projets financés peuvent être des actions de bonnes pratiques (à condition d’avoir une forte plus-value européenne) ou être innovant.
* **LIFE – volet Atténuation du changement climatique :** ce volet finance des actions d’atténuation du changement climatique et vise entre autres les secteurs de l’utilisation des terres, de l’agriculture et des forêts. Des actions de test de nouvelles techniques pour réduire les émissions dans ces domaine et favoriser la capture et le stockage de CO2 peuvent par exemple être financées. Le rôle joué par les zones humides et le développement du bois en tant que matériau est également souligné. Ces projets comportent en général toujours un aspect lié à l’adaptation, qui n’est pas le cœur du projet mais permet d’aborder plusieurs thématiques à la fois.
* **LIFE – volet Gestion efficiente des ressources :** ce volet finance des projets innovants sur l’utilisation efficiente des ressources, et compte parmi ses domaines prioritaires les sols et forêts. La mise en œuvre de nouvelles techniques de gestion des sols durables, notamment dans l’agriculture, est par exemple financée, ainsi que le test d’outils, méthodologies, techniques ou équipements permettant une pratique sylvicole proche de la nature au lieu de pratiques de gestion intensives et/ou de pratiques basées sur des peuplements « mono-essences » et de même age. Ce volet finance également des actions d’adaptation des pratiques agricoles pour réduire leur impact sur la qualité de l’air.
* **LIFE – volet Nature & Biodiversité :** ce volet finance entre autres des projets visant à réduire l’impact de l’agriculture sur la biodiversité. Il peut s’agir de projets visant des espèces/habitats en particulier pour lesquels l’agriculture représente une menace importante (les actions sur l’agriculture représente alors une partie d’un projet plus global), de projets visant à intégrer de manière plus générale la biodiversité dans les décisions financières et commerciales dans le secteur de l’agriculture ou encore de projets visant à rétablir les continuités écologiques grâce à des actions sur des terres agricoles les rendant plus perméables et plus hospitaliers aux différentes espèces locales.

**INTERREG :** le changement climatique touchera les secteurs de l’agriculture et de la sylviculture de part et d’autre des frontières. Les programmes INTERREG sont donc très intéressants car ils permettraient d’envisager des solutions communes pour l’adaptation de ces secteurs. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien avec l’adaptation au changement climatique de ces secteurs :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
* Le programme INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen, qui couvre le territoire de l’ancienne région Champagne-Ardenne, comporte un objectif « Promouvoir l’accès à l’eau et la gestion durable de l’eau » ainsi qu’un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». L’un ou l’autre des objectifs pourra être plus ou moins pertinent en fonction de l’objectif principal du projet. Ce programme couvre par ailleurs également le territoire des Hauts-de-France ainsi que la Wallonie et la Flandres.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la résilience en matière de prévention des risques de catastrophes ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C Europe pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique de l’eau et de l’adaptation en particulier. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* Le **Cluster 5** (Climat, Energie, Mobilité) mentionne beaucoup l’agriculture et l’agroforesterie, mais principalement dans une optique de développement du recours aux énergies renouvelables (agriphotovoltaïque avec PV au-dessus des champs, innovation en matière de méthanisation, etc.) et le développement de la bioéconomie. La logique présentée ici est une logique holistique, de durabilité des secteurs tout en réduisant leurs impacts grâce au développement de l’économie circulaire, de développement des ENR, de protection de la biodiversité, d’impacts sociaux positifs, etc.
* Les **Cluster 6** (Agriculture, ressources naturelles et environnement) possède un très grand nombre d’appels consacrés à l’adaptation de l’agriculture et/ou de l’agroforesterie : recherche sur les espèces plantées, adaptation grâce à la variation des espèces, au recours au biologique ou à des gestions adaptées, aux solutions basées sur la nature, etc. Ce Cluster vise la recherche et l’identification de bonnes pratiques, et leur test/validation sur le terrain.

**La Banque européenne d’investissement (BEI)** a fondé un fonds de capital-risque dédié à la bioéconomie et la bioéconomie circulaire en Europe, le ***European Circular Bioeconomy Fund (ECBF)***. Il vise la mise à l’échelle d’entreprises innovantes à un stade avancé (phases de démonstration ou commerciales, TRL 6 à 9) dans différents secteurs, y compris l’agriculture et la sylviculture.

La transition des pratiques agricoles et sylvicoles nécessite également des investissements dans de nouveaux équipements et infrastructures. Les programmes sectoriels européens subventionnent assez peu ou de manière anecdotique ce type de dépenses.

Il convient toutefois de signaler l’existence de **prêts intermédiés proposés par la Banque européenne d’investissement (BEI)**, accessibles aux entreprises de toute taille pour des petits investissements (actifs corporels et incorporels, l’acquisition ou la rénovation d’installations, le fonds de roulement, etc.). La BEI propose également des prêts pour des montants significatifs (plusieurs dizaines de millions d’euros) pour des projets de plus grande envergure.

Le **nouveau programme InvestEU** apporte un appui financier sous la forme d’endettement (prêts, garanties, etc.) ou d’apports aux fonds propres. Son volet d’action « Infrastructures durables » compte parmi ses domaines prioritaires l’agriculture et la sylviculture, la production et fourniture de biocarburants, l’eau (y compris la diminution de pollution diffuse issue de l’agriculture), le renforcement des écosystèmes (y compris les solutions fondées sur la nature pour les sols, la sylviculture ou l’agriculture).

# Nouveaux modèles économiques et structuration de filières (notamment la filière matériaux biosourcés)

Des projets visant à tester de nouveaux modèles économiques qui rémunéreraient mieux des pratiques respectueuses de l’environnement, et la structuration de certaines filières agricoles ou liées au bois, peuvent également bénéficier de certains dispositifs européens :

**Banque européenne d’investissement – *Natural Capital Financing Facility* (NCFF) :** L'objectif premier du NCFF est de développer une réserve de projets testant différentes options de financement du capital naturel afin d'identifier l'approche la plus appropriée et de fournir une preuve de concept démontrant au marché, aux financiers et aux investisseurs l'attrait de telles opérations. Les projets doivent proposer de nouveaux *business model* pour la gestion du capital naturel, comme des mécanismes de paiements pour services écosystémiques, de compensation, etc. Ils doivent permettre de dégager des recettes ou des économies. L’appui financier du NCFF prend la forme de prêts ou d’apports.

**LIFE :** le programme LIFE octroie des subventions aux projets environnementaux, qu’ils soient internationaux ou non, et porté par un seul acteur ou un partenariat. LIFE finance typiquement des actions de tests et d’expérimentations afin de valider l’efficacité de nouvelles méthodes, techniques ou outils.

* **LIFE – volet Climat :** ce volet finance des actions d’adaptation au changement climatique et compte parmi ses domaines prioritaires la résilience des secteurs agricoles et forestiers (adaptation des pratiques au changement climatique, actions de réduction des émissions et de capture du carbone, etc.). Ces projets peuvent comporter le test de nouveaux modèles économiques, qui permettraient par exemple de valoriser des ressources actuellement délaissées, ou de mieux rémunérer des pratiques favorables au climat. Le programme LIFE peut ainsi permettre de valider de nouveaux modèles économiques plus vertueux pour le climat.
* **LIFE - volet Gouvernance et information en matière de climat (GIC):** Son volet « Gouvernance et information » finance des actions dites « de gouvernance », c’est-à-dire la création d’outils, la structuration de réseaux, les formations, etc. Plusieurs priorités spécifiques visent les modifications de comportements grâce à une meilleure compréhension des bénéfices/risques liés à l’adaptation, notamment en termes de d’impacts économiques. Il conviendra de vérifier si ces dispositions sont toujours prévues dans les projets de type «*Other Action Grants (OAG)* » prévus dans la programmation 2021-2027.
* **LIFE – volet Ressources :** ce volet finance des projets innovants sur l’utilisation efficiente des ressources, et compte parmi ses domaines prioritaires les sols et forêts. La mise en œuvre de nouvelles techniques de gestion des sols durables, ainsi que le test d’outils, méthodologies, techniques ou équipements permettant une pratique sylvicole proche de la nature peuvent par exemple être financés. Ces projets peuvent comporter le test de nouveaux modèles économiques, qui permettraient par exemple de valoriser des ressources actuellement délaissées. Le programme LIFE peut ainsi permettre de valider de nouveaux modèles économiques plus vertueux pour l’environnement.

**Actions Innovatrices Urbaines (UIA)** – ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants, et viser la démonstration d’une innovation (technologique, de méthode ou de gouvernance). La question de l’agriculture et du recours aux matériaux biosourcés et abordé via plusieurs thématiques : transition énergétique, utilisation durable des sols et solutions basées sur la nature, ou encore économie circulaire. Plusieurs projets visant la structuration et une coopération entre tous les acteurs impliqués ont été financés sur le programme 2014-2020, pour le développement d’une agriculture urbaine et la réutilisation des produits sur place (y compris des déchets). Les échelles sont cependant ici réduite à la taille d’une Ville, Métropole, ou d’un réseau de zones urbaines.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées, et peuvent notamment servir à la structuration de filières porteuses de croissance durable telle que celle des matériaux biosourcés. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets de structuration de filières plus respectueuses de l’environnement :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace sur le plan des ressources ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace ainsi que plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Celui-ci soutiendra notamment les projets visant à « réduire l’empreinte climatique dans toutes les branches de l’économie, notamment par le soutien de modèles économiques innovants comme l’économie verte et l’économie circulaire et le développement des secteurs économiques durables tels que l’agriculture durable ». L’objectif « « Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d’emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs » permettra également de cibler plus précisément les PME pour encourager le développement des filières porteuses de croissance, d’innovation et d’emploi au niveau transfrontalier.
* Le programme INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen, qui couvre le territoire de l’ancienne région Champagne-Ardenne, comporte un objectif « Renforcer la croissance et la compétitivité des PME » qui pourrait permettre également de cibler les PME pour la structuration de filières porteuses de croissance durable. Ce programme couvre par ailleurs également le territoire des Hauts-de-France ainsi que la Wallonie et la Flandres.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire » qui permet de financer notamment des projets qui visent à « développer des chaînes de valeur transnationales basées sur les atouts et les ressources, les compétences et les besoins régionaux ». Ce programme couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C Europe pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier, en mettant en place des instruments, des politiques permettant d’aider à la structuration de filières porteuses de croissance durable. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* Le **Cluster 6** (Agriculture, ressources naturelles et environnement) ne possède pas d’appels dédiés à la question spécifique de la structuration, mais vise le développement de l’économie circulaire et de la bioéconomie aux échelles locales et régionales. Cet aspect y est donc abordé de manière transversale. Le recours aux matériaux biosourcés est également un aspect extrêmement fort de ce cluster, qui se retrouve dans un grand nombre d’appels à projets visant à développer de nouveaux matériaux, à développer le recours à ces matériaux pour plusieurs secteurs spécifiques (bâtiments, plastiques, etc.)

Ces projets peuvent également nécessiter des investissements significatifs dans des infrastructures et des équipements (par exemple des infrastructures de transformation des matériaux pour la filière des biosourcés). Ce type d’investissements pourrait bénéficier de dispositifs de prêts, de garanties ou autres apports par les organisations et programmes suivants :

**La Banque européenne d’investissement (BEI)** en tant que « banque européenne du climat », elle peut notamment apporter un appui au financement des investissements des secteurs privé et public**.** Cet appui prend principalement la forme de prêts directement souscrits auprès de la BEI (pour des montants de l’ordre de plusieurs dizaines de millions d’euros), mais aussi via les intermédiaires financiers de la BEI (banques commerciales, Banque des territoires…) – ces prêts intermédiés sont alors plus accessibles aux petites entreprises et aux collectivités locales. La BEI a également fondé un fonds de capital-risque spécialisé dans la bioéconomie, le *European Circular Bioeconomy Fund*.

**InvestEU :** apporte un appui financier sous la forme d’endettement (prêts, garanties, etc.) ou d’apports aux fonds propres. Son volet d’action « Infrastructures durables » compte parmi ses domaines prioritaires l’agriculture et la sylviculture, la production et fourniture de biocarburants, et d’autres domaines liés.

# Acquisition de connaissances sur les impacts du changement climatique sur l’agriculture, la forêt, les sols

**Horizon Europe** est un programme qui finance la recherche et donc la découverte de nouvelles solutions, à des niveaux de maturité technologique variables. Ce programme finance des projets internationaux (au moins trois pays représentés, mais les partenariats sont souvent plus importants). Le cœur de ce programme est l’innovation.

* Son **Cluster 5** est le Cluster dédié aux questions climatiques. Ce cluster vise en priorité le développement de nouvelles connaissances et une meilleure compréhension des effets du changement climatique, à des échelles assez larges (Régions, continents voir monde) et le développement de stratégies d’adaptation dédiée. Des appels dédiés à une meilleure compréhension des impacts des pratiques agricoles et de l’agroforesterie sur le climat sont prévus. La compréhension des impacts du changement climatique sur ces secteurs est lui plutôt prévu en Cluster 6.
* Le **Cluster 6** (Agriculture, ressources naturelles et environnement) possède lui un grand nombre d’appels dédiés à une hausse des connaissances et de la compréhension des impacts du changement climatique sur l’agriculture (en général ou sur des sujets spécifiques) et sur l’agroforesterie, en termes de production, de qualité, mais aussi d’impacts socio-économiques.

**LIFE –** le programme LIFE octroie des subventions aux projets environnementaux, qu’ils soient internationaux ou non, et porté par un seul acteur ou un partenariat. LIFE finance typiquement des actions de tests et d’expérimentations afin de valider l’efficacité de nouvelles méthodes, techniques ou outils.

* **volet Gouvernance et information en matière de climat (GIC):** Son volet « Gouvernance et information » finance des actions de de sensibilisation sur les enjeux environnementaux et climatique et de dissémination d’informations et bonnes pratiques. Ce volet comprenait plusieurs priorités visant le développement des connaissances des impacts du changement climatique, via le développement d’indicateurs de suivi commun et facies d’utilisation, la dissémination des connaissances déjà acquises, l’intégration de l’adaptation dans le cycle de gestion des risques, etc. Une priorité spécifique était dédié à l’amélioration de la connaissances sur les besoins d’adaptation liés à l’utilisation des sols. Il conviendra de vérifier si ces dispositions sont toujours prévues dans les projets de type «*Other Action Grants (OAG)* » prévus dans la programmation 2021-2027.
* **Volet « Climat » :** Ce volet vise avant tout la mise en œuvre d’actions concrètes d’adaptation pour réduire les impacts du changement climatique sur ces secteurs. Cependant la priorité visant la résilience des secteurs agricoles et sylvicoles permet de prévoir quelques actions de développement de connaissance afin de pouvoir mieux répondre aux attentes (adaptation des forêts pour les rendre plus résilientes, adaptation de l’agriculture et meilleure prise en compte de l’évaluation des vulnérabilités, prévention et confinement des espèces invasives, etc.) Ces projets doivent cependant avoir pour objectif principal de régler les problèmes auxquels ils s’attaquent, et non pas uniquement de mieux les comprendre.

**INTERREG :** le changement climatique et son impact sur l’agriculture, la forêt, les sols est une problématique à laquelle sont confrontés tous les acteurs de part et d’autre des frontières. Les programmes INTERREG sont donc intéressants car ils permettent précisément d’envisager des solutions communes, de développer des outils communs pour traiter cette problématique de pollution de l’air conjointement de part et d’autre des frontières. Ces outils communs peuvent notamment viser à acquérir des connaissances sur les impacts du changement climatique afin de mieux le prendre en compte et de mieux s’y adapter. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des projets en lien l’acquisition de connaissances sur le changement climatique, dans une optique transfrontalière :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre également plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse.
* Le programme INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen, qui couvre le territoire de l’ancienne région Champagne-Ardenne, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre par ailleurs également le territoire des Hauts-de-France ainsi que la Wallonie et la Flandres.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ». Il couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la résilience en matière de prévention des risques de catastrophes ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

Le **nouveau programme InvestEU** apporte un appui financier sous la forme d’endettement (prêts, garanties, etc.) ou d’apports aux fonds propres. Son volet d’action « Recherche, innovation et numérisation » pourra financer des activités de recherche et notamment des activités de recherche permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, favoriser l’utilisation rationnelle des matériaux ou contribuant à des schémas d’économie circulaire, y compris dans le secteur de l’agriculture.

# Implication des citoyens et des consommateurs dans la transition

Les besoins exprimés lors de l’atelier portaient principalement sur le besoin de sensibiliser les citoyens et développer le recours/l’achat de matériaux ou de produits durables, afin de peser sur le marché et d’aider à la transition.

La plupart des programmes de financement européens prévoient la sensibilisation des citoyens/consommateurs à ces sujets, mais en tant qu’actions connexes, visant à renforcer des projets concrets d’impacts sur le terrain.

**LIFE :** le programme LIFE octroie des subventions à des projets dans les domaines de l’environnement et du climat, sur de multiples thématiques, parmi lesquelles la résilience des secteurs agricoles et forestiers face au changement climatique ou encore l’adaptation des pratiques pour favoriser la transition écologique de ces secteurs. L’objectif de LIFE est en premier lieu de financer des actions de tests et d’expérimentations afin de valider l’efficacité de nouvelles méthodes, techniques ou produits. Néanmoins ces projets doivent aussi comporter un aspect de communication, y compris vers le grand public. L’implication de toutes les parties prenantes pertinentes pour atteindre les objectifs du projet est requise, ce qui peut concerner des associations locales, de consommateurs, etc.

**Actions Innovatrices Urbaines (UIA)** – ce programme vise à aider les autorités urbaines via notamment le financement de la « prise de risque » que représente le financement d’une innovation, difficile à entreprendre pour les acteurs publics. Un projet UIA doit obligatoirement être porté par une autorité urbaine (ville, métropole, communauté de commune etc.) de plus de 50 000 habitants, et viser la démonstration d’une innovation (technologique, de méthode ou de gouvernance). Ce programme vise le financement d’une innovation et le développement la gouvernance, l’inclusion des citoyens et de tous types d’acteurs dans les politiques urbaines. Les projets liés à l’agriculture urbaine, à l’usage des matériaux biosourcés, etc. doivent donc obligatoirement inclure les citoyens et les rendre acteurs de la transition : sensibilisation, formations, droit de vote/d’avis, création de comités, politiques incitatives, etc.

**INTERREG :** les programmes INTERREG visent à financer des projets de coopération transfrontalière/ transnationale sur des thématiques très variées, et notamment sur celle du développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l’environnement. Le développement de ces pratiques passe en partie par une plus forte demande des consommateurs pour des produits issus d’une agriculture responsable, les actions de sensibilisation des citoyens-consommateurs peuvent donc être soutenues par les programmes INTERREG. En fonction des programmes, les critères d’éligibilité (type d’acteurs, de projets et territoires éligibles, nombre de partenaires minimum, etc.) et les priorités diffèrent mais plusieurs caractéristiques se retrouvent dans la plupart des programmes : partenariat transnational obligatoire, tout type d’acteur éligible sauf exceptions, importance de la plus-value liée à la coopération. Sur les six programmes INTERREG qui couvrent la Région Grand Est, voici les programmes et priorités de la programmation 2021-2027 pertinents pour financer des actions de sensibilisation et d’implication des citoyens dans la transition écologique :

* Le programme INTERREG VI A Grande région, qui couvre le territoire de l’ancienne région Lorraine, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace sur le plan des ressources ». Il couvre également le Luxembourg, la Wallonie et plusieurs régions d’Allemagne.
* Le programme INTERREG VI A Rhin supérieur, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace ainsi que plusieurs régions de l’Allemagne et de la Suisse, comporte un objectif « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Celui-ci soutiendra notamment les actions visant à attirer l’attention sur des sujets telle que la nécessité de développer de nouvelles formes d’activités compatibles prenant en compte le risque climatique, telles que l’économie circulaire, l’économie verte, l’agriculture durables ou le renforcement des chaînes d’approvisionnement au niveau local.
* Le programme INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen, qui couvre le territoire de l’ancienne région Champagne-Ardenne, comporte un objectif « Promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ». Il couvre par ailleurs également le territoire des Hauts-de-France ainsi que la Wallonie et la Flandres.
* Le programme INTERREG VI B Espace Alpin, qui couvre le territoire de l’ancienne région Alsace, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire » qui permet de financer notamment des projets qui visent à « développer des chaînes de valeur transnationales basées sur les atouts et les ressources, les compétences et les besoins régionaux ». Ce programme couvre aussi des régions en Italie, Slovénie, Allemagne et en Autriche, ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.
* Le programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, qui couvre l’ensemble du territoire du Grand Est, comporte un objectif « Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources ». Il concerne aussi des régions des Pays-Bas et de l’Allemagne, ainsi que la Belgique, le Luxembourg et l’Irlande.
* Le programme INTERREG VI C Europe pour des projets de coopération interrégionale améliorant la gouvernance sur cette thématique en particulier, en mettant en place des instruments, des politiques permettant d’aider à la structuration de filières porteuses de croissance durable. Il couvre l’ensemble de l’Europe, la Norvège ainsi que la Suisse et donc l’ensemble du territoire du Grand Est.

Ces informations, sur les priorités et types de projet éligibles, seront toutefois à vérifier lors de la publication des Programmes opérationnels 2021-2027 définitifs.

**Enjoy ! It’s from Europe** : ce programme semble également pouvoir convenir à cette section, car il vise à financer des campagnes de promotion de produits (notamment agricoles) européens respectueux de l’environnement. Il n’existe pas de fiche dédiée à ce dispositif, pour plus d’informations rendez-vous [ici](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/agrip2027).

# A savoir

En plus de ces programmes de financement spécifiques, d’autres initiatives existent qui pourraient permettre de financer des projets liés à l’agriculture et aux forêts :

* Dans le cadre du plan de relance *Next Generation EU* par exemple, et surtout de son initiative phare « Facilité pour la relance et la résilience » des objectifs qualitatifs et quantitatifs ont été fixés par les plans nationaux de relance, que l’Etat sera obligé d’atteindre s’il souhaite obtenir les financements liés. Le plan national de relance français comporte plusieurs dispositions relatives au soutien à la filière forêt-bois (par exemple en lien sur des enjeux d’adaptation au changement climatique) et à l’agriculture (par exemple pour l’investissement dans les protéines végétales). Il peut être trouvé [ici](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf).

La France devrait ainsi recevoir 40 milliards d’euros de subvention au titre de la Facilité, qui participeront au financement des 100 milliards d’euros du plan France Relance.

**Un benchmark des projets financés sur ce sujet peut être trouvé ici. Voici un résumé :**

| Sous-domaine à enjeux | Programme | Intitulé du projet et référence | Chef de file | Contribution européenne | Site internet |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Agriculture et Forêt** | | | | | |
| **Information et formation aux techniques et méthodes nécessaires à la transition écologique** | Erasmus+ | Smart Farm Training for Employment  2016-1-ES01-KA202-025429 | Ministère de l'Education, de l'Université et de la Formation professionnelle de Galice | 160 541,00 € | [Lien](http://sfate.eu/) |
| Erasmus+ | Partnership for Biodiversity Protection in Viticulture in Europe  2015-1-DE02-KA202-002387 | Bodensee Stiftung (Fondation du Lac de Constance) | 263 962,52 € | [Lien](https://www.bodensee-stiftung.org/partnerschaft-zum-schutz-der-biologischen-vielfalt-im-weinbau-in-europa-2/) |
| **Adaptation de l’agriculture et de la forêt au changement climatique** | LIFE | LIFE AGRI ADAPT - Sustainable adaptation of typical EU farming systems to climate change  LIFE15 CCA/DE/000072 | Bodensee Stiftung (Fondation du Lac de Constance) | 1 295 347,00 € | [Lien](https://agriadapt.eu/?lang=fr) |
| LIFE | LIFE FORECCAsT - Forest: Climate Change Adaptation  LIFE15 CCA/FR/000021 | Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc | 788 598,00 € | [Lien](http://www.foreccast.eu/fr/homepage/accueil.html) |
| **Projet de recherche d'acquisition de connaissances sur les impacts du changement climatique** | H2020 | MIXED - Multi-actor and transdisciplinary development of efficient and resilient MIXED farming and agroforestry-systems  Grant agreement ID: 862357 | Université d'Aarhus | 6 999 508,75 € | *NR* |
| **Modèles économiques agricoles nouveaux et inclusion des consommateurs dans les démarches** | H2020 | Innovative technological, organisational and social solutions for FAIRer dairy and fruit and vegetable value CHAINs | INRAE | 6 996 636,00 € | *NR* |
| H2020 | Building bridges between consumers and producers by supporting short food supply chains through a systemic, holistic, multi-actor approach based Toolbox | Q-PLAN INTERNATIONAL ADVISORS PC | 2 998 926,25 € | *NR* |
| **Projets d'amélioration de la qualité de l'air** | INTERREG Espace Atlantique | NASPA - Natural fungicides against air & soil borne pathogens in the Atlantic Area (*Fongicides naturels contre des pathogènes transmis par le sol ou l'air dans la région Atlantique*) | Université de Bangor | 2 245 500,00 € | [Lien](https://www.bionaspa.com/) |
| **Réduction des émissions de GES issues du secteur agricole** | LIFE | LIFE BEEF CARBON - Demonstration actions to mitigate the carbon footprint of beef production in France, Ireland, Italy and Spain LIFE14 CCM/FR/001125 | Institut de l'élevage (IDELE) | 3 276 300,00 € | [Lien](http://idele.fr/index.php?id=2487) |
| **Préservation des forêts productives** | LIFE | LIFE SPAN - Saproxylic Habitat Network: planning and management for European forests  LIFE19 NAT/IT/000104 | Consiglio Nazionale delle Ricerche | 1 811 585,00 € | *NR* |